

Informations de base	
2021/2075(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Les défis à relever pour les zones urbaines à l'ère post-COVID-19	
<b>Subject</b>	
4.70.04 Politique urbaine, villes, aménagement du territoire, urbanisme	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	REGI Développement régional	CSEH Katalin (Renew)	22/04/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive MOTREANU Dan-Ştefan (EPP) GONZÁLEZ Mónica Silvana (S&D) NIENASS Niklas (Greens/EFA) MICHELS Martina (The Left)	
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	Président au nom de la commission ĎURIŠ NICHOLSONOVÁ Lucia (Renew)	11/11/2021
	TRAN Transports et tourisme	GHEORGHE Vlad (Renew)	05/07/2021
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Politique régionale et urbaine	FERREIRA Elisa	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/06/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

06/12/2021	Vote en commission		
16/12/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0352/2021	Résumé
14/02/2022	Résultat du vote au parlement		
14/02/2022	Débat en plénière		
15/02/2022	Décision du Parlement	T9-0022/2022	Résumé
15/02/2022	Résultat du vote au parlement		
16/02/2022	Résultat du vote au parlement		
17/02/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2075(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/9/06213

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE696.398	06/09/2021	
Amendements déposés en commission		PE697.652	08/10/2021	
Avis de la commission	TRAN	PE696.438	16/11/2021	
Avis spécifique	EMPL	PE700.422	23/11/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0352/2021	16/12/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0022/2022	15/02/2022	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2022)192	13/06/2022	

## Les défis à relever pour les zones urbaines à l'ère post-COVID-19

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative de Katalin CSEH (Renew Europe, HU) sur les défis à relever pour les zones urbaines à l'ère post-COVID-19.

Le rapport indique que **72% de la population de l'UE** vit dans des villes et des agglomérations. Les villes restent en première ligne de la crise du COVID-19, avec une activité économique en baisse, des taux d'infection élevés, des taux de vaccination faibles et des ressources souvent insuffisantes.

Les députés ont souligné le rôle crucial et unique des autorités locales et régionales dans la résolution des problèmes liés à la pandémie de COVID-19.

### **Défis**

Les députés estiment que **les villes et les communes doivent être directement impliquées** dans le rétablissement après la pandémie de COVID-19. Les efforts de redressement doivent s'efforcer de remédier aux vulnérabilités de longue date et aller au-delà des impacts sanitaires du COVID-19 pour s'attaquer aux inégalités persistantes.

La pandémie a eu des **impacts sexospécifiques** que les villes et les zones urbaines fonctionnelles devront prendre en compte. Les quarantaines et les exigences de distanciation sociale ont exposé les femmes à un risque accru de violence sexiste, alors que dans le même temps, l'accès des femmes aux réseaux de soutien, aux services sociaux et aux infrastructures de santé sexuelle et génésique a été réduit.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur les secteurs de la culture et du sport, ainsi que sur le transport des aliments et des médicaments et sur la prestation des services de santé.

### **Des villes inclusives**

Le rapport souligne que la pandémie de COVID-19 a accentué la tendance au dépeuplement des zones urbaines sous-développées, qui ne disposent souvent pas de revenus propres suffisants pour fournir aux résidents des services publics de qualité. À cet égard, les États membres sont invités à développer des mesures d'action positive qui favorisent **l'inclusion des communautés marginalisées** telles que les personnes handicapées, les personnes âgées plus isolées, les sans-abri, les migrants et les réfugiés et les minorités ethniques comme les Roms.

Les députés ont demandé que les besoins de financement soient satisfaits au niveau local, régional et européen, y compris dans les zones urbaines, notamment les zones métropolitaines.

Pour que les économies urbaines se redressent sans laisser personne de côté, **les investissements et les réformes** doivent conduire à des emplois stables et de qualité, à un renforcement des infrastructures et des services publics, à une amélioration du dialogue social et à un soutien à l'inclusion et à l'intégration des groupes défavorisés, notamment en renforçant les systèmes de protection sociale et d'aide sociale.

### **Cadre de soutien de l'UE**

Les députés ont souligné la nécessité d'un cadre européen pour soutenir les stratégies locales et nationales visant à **lutter contre le sans-abrisme** et à garantir l'égalité d'accès à un **logement décent pour tous** en promouvant une approche intégrée combinant l'aide au logement avec les soins sociaux, les services de santé et l'inclusion active. La Commission, les États membres et les autorités locales et régionales sont invités à établir des **stratégies spécifiques** et des mesures appropriées pour surmonter les obstacles au droit au logement tels que la discrimination, la financiarisation, la spéculation, la touristification, les pratiques de prêt abusives et les expulsions forcées.

Il est demandé d'accroître les investissements dans le **logement social, public, économique en énergie, adéquat et abordable**, et dans la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion du logement dans l'UE. La Commission devrait de toute urgence veiller à ce que les financements de l'UE et de la BEI deviennent plus accessibles aux fournisseurs locaux et régionaux de logements sociaux et publics abordables.

### **Villes durables**

Les députés ont estimé que la crise du COVID-19 a montré la nécessité de **nouvelles solutions en matière d'urbanisme et de mobilité** afin de rendre les zones urbaines plus résilientes et plus adaptables à la demande de mobilité et que la crise devrait être saisie comme une opportunité de réduire la congestion des transports et les émissions à effet de serre. Ils ont souligné l'importance du développement urbain durable, y compris des transports publics durables et abordables, pour la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union et la qualité de vie de sa population et pour atteindre ses objectifs de neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard.

L'intention de la Commission de s'engager avec les villes et les États membres pour faire en sorte que toutes les grandes villes et les nœuds urbains du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) élaborent des plans de mobilité urbaine durable d'ici 2030 a été saluée par les députés.

Le rapport a noté que la pandémie de COVID-19 a entraîné l'expansion du **secteur de la livraison à domicile**, ce qui a conduit à l'émergence de nouveaux types de travail sur plateforme et de modèles commerciaux dans les zones urbaines. Les députés ont reconnu la nécessité de formuler des recommandations sur la sécurité des livreurs et sur la formation aux outils numériques qu'ils utilisent, tels que les applications et les plateformes interactives.

### **Des villes innovantes**

Le rapport souligne que la numérisation a permis de répondre à certains des défis immédiats posés par la pandémie, notamment pendant les périodes de confinement, et que parmi les nombreuses inégalités révélées par la pandémie de COVID-19, la fracture numérique est l'une des plus graves. Tout en rappelant que **la numérisation et la connectivité numérique** doivent être une priorité pour les communautés locales dans leur rétablissement, les

députés ont appelé la Commission à assurer le plein respect de l'acquis de l'Union, en particulier en ce qui concerne les travailleurs et les droits sociaux.

#### **Des initiatives politiques sur mesure**

Les députés ont souligné la nécessité de s'adapter à la nouvelle réalité à la lumière de la pandémie de COVID-19 et de réfléchir à un nouveau modèle pour les zones urbaines de l'UE. Ils ont insisté sur le fait que les autorités régionales et locales ont un rôle clé à jouer à tous les stades du processus décisionnel de l'UE : **planification, préparation et mise en œuvre**. Ils ont demandé que davantage de fonds européens soient mis directement à la disposition des autorités locales et régionales afin d'améliorer l'efficacité, de garantir la cohérence et de réduire les charges administratives.

Le rapport demande que le **programme urbain pour l'UE** soit doté d'un budget et d'une portée plus importants, tout en veillant à ce que les villes des régions ultrapériphériques y aient un accès effectif et facilité. Il invite le Conseil et les États membres à allouer jusqu'à 15% aux zones urbaines pour relever les défis de l'après-COVID.

## **Les défis à relever pour les zones urbaines à l'ère post-COVID-19**

2021/2075(INI) - 15/02/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 524 voix pour, 33 contre et 143 abstentions, une résolution sur les défis à relever pour les zones urbaines à l'ère post-COVID-19.

Les députés rappellent que **72 % des habitants de l'Union vivent dans des villes** et des agglomérations et que ces dernières doivent être directement impliquées dans la relance après la COVID-19. Les efforts ne doivent pas se concentrer uniquement sur les conséquences sanitaires de la COVID-19 mais s'attaquer aussi aux inégalités persistantes en matière d'accès aux ressources essentielles telles que les soins de santé, l'éducation et la numérisation, aux risques accrus de violence sexiste, aux pertes d'emplois qui sont plus importantes dans les grandes villes qu'ailleurs, ainsi qu'au manque d'espaces verts et d'infrastructures de transport.

À la liste des défis existants s'ajoutent l'urgence climatique et les défis démographiques. La population urbaine mondiale devrait augmenter pour atteindre trois milliards de personnes d'ici à 2050. Les deux tiers de la population mondiale vivront dans des villes, consommant 75% des ressources naturelles de la planète, produisant 50% des déchets mondiaux et plus de 60% des émissions de gaz à effet de serre.

#### **Villes inclusives**

Reconnaissant la diversité sociale, économique, territoriale, culturelle et historique des zones urbaines dans toute l'Union, le Parlement a souligné la nécessité de relever les défis tels que la ségrégation et la pauvreté.

Les États membres sont invités à élaborer des **mesures d'action positive** qui promeuvent l'inclusion des communautés marginalisées, telles que les personnes handicapées, les personnes âgées isolées, les sans-abri, les migrants et les réfugiés, et les minorités ethniques, notamment les Roms. Les députés ont demandé que les besoins de financement soient satisfaits au niveau local, mais aussi au niveau régional, national et européen, afin de soutenir ces communautés marginalisées.

Pour que les économies urbaines se redressent sans laisser personne de côté, **les investissements et les réformes** doivent conduire à des emplois stables et de qualité, à un renforcement des infrastructures et des services publics, à une amélioration du dialogue social et à un soutien à l'inclusion et à l'intégration des groupes défavorisés, notamment en renforçant les systèmes de protection sociale et d'aide sociale.

Le Parlement a souligné la nécessité d'un cadre de l'Union permettant de soutenir les stratégies locales et nationales de **lutte contre le sans-abrisme** et de garantir l'égalité d'accès au logement décent pour tous en promouvant une approche intégrée combinant l'aide au logement avec les services d'aide sociale et de santé, et l'inclusion active. La Commission et les États membres sont invités à accroître les investissements en faveur de logements sociaux, publics, économiques en énergie, adéquats et abordables et en faveur de la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.

Les députés appellent les villes de l'Union à élaborer des approches globales visant à prévenir le harcèlement sexuel et la violence fondée sur le genre. Ils invitent également les États membres à impliquer activement les autorités urbaines dans la conception de programmes répondant aux besoins des jeunes dans les villes.

#### **Villes durables**

Le Parlement a souligné l'importance du **développement urbain durable**, y compris des transports publics abordables et durables, pour la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union et la qualité de vie de sa population, et pour atteindre ses objectifs de neutralité climatique au plus tard en 2050. Il a demandé de favoriser et de soutenir les cadres de l'économie circulaire, les investissements dans les énergies renouvelables, la mobilité urbaine et suburbaine durable - en particulier les réseaux de pistes cyclables -, les autres infrastructures de transport dans les zones urbaines et les investissements dans les infrastructures vertes.

La résolution a souligné la nécessité de promouvoir et de mettre en place des systèmes de transports publics durables dans les zones urbaines et d'accorder la priorité à une infrastructure numérique qui profite à tous les passagers, y compris les personnes à mobilité réduite.

La Commission devrait veiller à ce que l'accès aux programmes de financement de l'Union destinés à la mobilité urbaine, au titre notamment du FEDER, du Fonds de cohésion et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, soit subordonné à l'existence ou à l'élaboration de **plans de mobilité urbaine durable** (PMUD).

Les députés ont observé que la pandémie de COVID-19 a entraîné l'expansion du **secteur de la livraison à domicile**, ce qui a conduit à l'émergence de nouveaux types de travail sur plateforme et de modèles commerciaux dans les zones urbaines. Ils ont reconnu la nécessité de formuler des recommandations sur la sécurité des livreurs et sur la formation aux outils numériques qu'ils utilisent, tels que les applications et les plateformes interactives.

Le Parlement a également demandé à la Commission, dans sa recommandation à venir sur la vitesse, de fixer à **30 km/h** la limite de vitesse par défaut en zone résidentielle et dans les zones à forte densité de piétons et de cyclistes, en ménageant toutefois une possibilité de fixer une limite plus élevée pour les principales artères, et de prévoir une protection adéquate des usagers de la route vulnérables.

#### ***Villes innovantes et apprenantes***

La pandémie a accéléré la numérisation, la technologie étant devenue indispensable au télétravail, à l'enseignement à distance, au commerce électronique, à la santé numérique, à la démocratie électronique et au divertissement en ligne.

Tout en rappelant que **la numérisation et la connectivité numérique** doivent être une priorité pour les communautés locales dans leur effort de relance, les députés ont demandé à la Commission de suivre ces évolutions et de garantir le plein respect de l'acquis de l'Union, en particulier en ce qui concerne les droits sociaux et les droits fondamentaux du travail. Ils ont également souligné les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 sur l'éducation et insisté sur la nécessité de **garantir l'inclusion et l'accès à l'éducation** et de soutenir les secteurs culturel et sportif.

#### ***Des initiatives politiques sur mesure***

Les députés ont souligné la nécessité de s'adapter à la nouvelle réalité à la lumière de la pandémie de COVID-19 et de réfléchir à un **nouveau modèle** pour les zones urbaines de l'UE. Ils ont insisté sur le fait que les autorités régionales et locales ont un rôle clé à jouer à tous les stades du processus décisionnel de l'UE : la planification, la préparation et la mise en œuvre. Ils ont demandé que **davantage de fonds européens** soient mis directement à la disposition des autorités locales et régionales afin d'améliorer l'efficacité, de garantir la cohérence et de réduire les charges administratives.

La résolution a demandé que le programme urbain pour l'UE soit doté d'un budget et d'une portée plus importants, tout en veillant à ce que les villes des régions ultrapériphériques y aient un accès effectif et facilité. Elle a invité le Conseil et les États membres à allouer **jusqu'à 15%** aux zones urbaines pour relever les défis de l'après-COVID.